

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 005-609/14/CC

■ Approbation du programme de réhabilitation de la voie de desserte du lotissement Ruisseau Mirabeau III à Marseille 16ème arrondissement et de la convention relative à son réaménagement avec la S.A. HLM le nouveau Logis Provençal

DHCS 14/11384/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le lotissement Ruisseau Mirabeau II (35 logements) et III (14 logements) est situé 167 /169 Chemin de Saint-Louis au Rove à Marseille (16^e arrondissement) dans la Zone Urbaine Sensible (ZUS) Cabucelle-Saint Louis-La Viste.

Il est propriété de la société HLM Nouveau Logis Provençal (NLP).

Les conditions de vie des habitants de ce lotissement sont difficiles en raison, entre autres, de graves dysfonctionnements des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable.

Ces réseaux, et les voiries dont ils dépendent, sont pour partie privés et pour partie publics.

En 2009, la Ville de Marseille et la société Nouveau Logis Provençal ont sollicité la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour que les voies privées et les réseaux humides de desserte de ce lotissement soient transférés dans le domaine public communautaire.

Ceci est en effet rendu possible par la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2003 sur « la procédure de transfert d'office dans le domaine public communautaire des voies privées ouvertes à la circulation publique ».

Le Conseil de Communauté a approuvé le principe de cette intégration par délibération du 1^{er} octobre 2010.

Par la suite, les services communautaires ont réalisé une étude préalable sur une partie des voies et réseaux de Ruisseau Mirabeau II et ont réalisé des travaux de requalification avec l'aide d'une subvention de la Dotation de Développement Urbain 2010 (200 000 euros).

En 2012, la voirie et les réseaux concernés de Ruisseau Mirabeau II ont été effectivement incorporés au domaine public.

Il s'agit aujourd'hui de traiter la dernière partie de ces voies : en effet, mitoyen au lotissement Ruisseau Mirabeau II, le lotissement Ruisseau Mirabeau III et la voie qui le dessert avaient été écartés de l'opération en raison de l'état des bâtiments et du projet de démolition-reconstruction de l'ensemble des logements, en cours d'étude.

Aujourd'hui, le projet est validé et la société HLM Nouveau Logis Provençal a obtenu un permis de construire le 14 novembre 2013 de la Ville de Marseille. Ce permis prévoit la démolition des logements existants, la construction de 20 logements et le réaménagement de la voie de desserte.

Pour des questions d'imbrication d'aménagements publics et privés complexes à gérer, il est proposé que la Communauté urbaine confie la maîtrise d'ouvrage de la voie de desserte et des réseaux à la S.A. HLM Nouveau Logis Provençal, par convention.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Les études conduites à ce jour par NLP permettent d'estimer le coût d'aménagement de la voie et des réseaux divers, relevant des compétences de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, à 364 236 euros.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a en parallèle sollicité de l'Etat une subvention à hauteur de 80 % dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain (DDU) de Marseille 2014, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 18 juillet 2014.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5215-19 et L 5215-20 ;
- La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, et notamment son article 81 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 13/364/CC du 27 juin 2003 relative à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communautaire des voies privées ouvertes à la circulation publique – Définition de critères communs de reprise des voies privées ;
- La délibération VOI 011-2355/10/CC du 1^{er} octobre 2010 concernant le lotissement Ruisseau Mirabeau II et III – Marseille, 16^{ème} arrondissement – Intégration des voiries dans le domaine public et approbation d'une convention attributive de subvention avec l'Etat dans le cadre de la dotation de développement urbain 2010 (DDU) ;
- La délibération HPV 003-343/14/CC du 18 juillet 2014 relative à la Dotation de Développement Urbain 2014 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de poursuivre la requalification des lotissements Ruisseau Mirabeau en réalisant la rénovation de la voie de desserte du lotissement Ruisseau Mirabeau III, ainsi que les réseaux d'alimentation en eau potable et assainissement situés au-dessous de la voie, dans la perspective de reconstruction des logements sur site et d'amélioration des services rendus aux habitants ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le programme de rénovation de la voie de desserte du lotissement Ruisseau Mirabeau III à Marseille 16^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Sont approuvées les dépenses afférentes à l'aménagement de cette voie pour un montant de 364 236 euros.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté urbaine : Sous-Politique E110 « Développement urbain local » – Nature 238 et 2315 - Fonction 824 – Projet : DHCS – 14/2.

Article 4 :

Est approuvée la convention ci-annexée, conclue avec la S.A. HLM Nouveau Logis Provençal pour le réaménagement de cette voie.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 6 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des subventions au plus haut niveau auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Général.

Pour Visa,
Le Conseiller Communautaire Délégué
à l'Habitat, au logement, à la Politique
de la Ville et à la Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER